

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 20 janvier 2021

DEMANDEUR

N/Réf. : 202101-01

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 5 janvier 2021.

La recherche a permis de repérer un document concernant votre demande qui vous est accessible. Vous le trouverez ci-joint.

Nous vous mentionnons qu'aucun prêt n'a été accordé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à ce sujet.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 2